

Questions orales

● (1420)

LES BANQUES**LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'ACTIF DES CAISSES DE RETRAITE**

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, en ce qui concerne les emplois, si le gouvernement actuel arrive à en faire autant que l'ancien gouvernement libéral, il passera à la postérité comme l'un des grands gouvernements de notre pays.

Ma question s'adresse à la ministre d'État aux Finances. Selon certaines rumeurs, d'importantes caisses de retraite, dont celles d'Air Canada, du CN, du Syndicat des enseignants de l'Alberta, ainsi que le Fonds de retraite du Manitoba, sont des actionnaires de la Banque commerciale du Canada. Cet actif va se trouver nettement réduit à cause de la négligence du gouvernement qui n'a pas surveillé la situation de cette banque depuis qu'il a été alerté, en septembre. Que va faire le gouvernement pour veiller à ce que l'actif de ces caisses de retraite, de milliers de travailleurs canadiens retraités, soit protégé?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai pris des mesures décisives au cours du week-end, de concert avec deux provinces et six banques à charte, pour veiller à ce que cette banque maintienne son actif et continue à contribuer à la croissance de la région de l'Ouest. C'est précisément ce que nous avons fait.

LE CAPITAL-ACTION DES CAISSES DE RETRAITE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, peut-être n'ai-je pas été assez précis.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Monsieur le Président, j'apprécie ces applaudissements. Le fait est que ces caisses de retraite détiennent des actions de cette banque. Selon les mesures proposées, ces actions perdront beaucoup de leur valeur. Cela veut dire que ces caisses de retraite, qui comptaient sur le gouvernement pour que les banques ne se trouvent jamais en pareille situation, perdront des millions et des millions de dollars. Quelle protection l'État va-t-il accorder à ces caisses de retraite en tant qu'actionnaires et non pas en tant que dépositaires?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le député arbore aujourd'hui l'épinglette portant son nom. La décision que nous avons prise au sujet de cette banque, en collaboration avec d'autres intérêts, tenait compte de plusieurs facteurs. Nous avons pensé d'abord aux petites entreprises auxquelles cette banque a accordé des prêts. Ensuite, nous voulions protéger les intérêts des dépositaires. Nous nous sommes également

souciés de ceux qui détiennent une partie de l'actif de la Banque sous forme d'actions. Nous avons clairement établi nos priorités.

LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DES BANQUES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargé des Finances. Hier, nous avons appris que le gouvernement du Canada soit directement soit par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada, se préparait à verser quelque 135 millions pour essayer de sauver la Banque commerciale du Canada. Depuis hier soir, nous avons appris que les grandes banques canadiennes et un certain nombre de banques étrangères, avaient des dépôts de 150 millions de dollars auprès de la Banque commerciale du Canada. Comment se fait-il que le gouvernement ait décidé de protéger les intérêts de ces banques, en dépensant directement de l'argent du contribuable, plutôt que de poursuivre la pratique suivie depuis 1920 qui est de forcer une rationalisation ou une fusion entre les banques pour protéger ce qui, en fait, est le système bancaire le plus lucratif du monde?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en plus des dépôts des autres établissements financiers, il y a ceux d'un certain nombre de petits entrepreneurs d'Alberta et de Canadiens moyens. Nous n'intervenons pas pour sauver la banque. Le député devrait savoir que nous avons entrepris de protéger les créanciers et les déposants de cette banque.

LA RATIONALISATION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre sait très bien que la majorité des déposants de cette banque auraient été protégés par la SADC qui assure les comptes jusqu'à concurrence de \$60,000. Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas pris les mesures qui, jusqu'à présent, s'étaient révélées efficaces et exigé du secteur bancaire qui, comme je l'ai dit, est le plus lucratif du monde, de faire ce qu'il avait fait par le passé: procéder à une rationalisation ou à une fusion pour protéger la Banque commerciale et les déposants ainsi que ceux qui ont des fonds de pension dans cette banque?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi c'est lorsque nous présentons des renseignements et des faits que l'opposition semble le plus perdue. Je répète que, dans la recherche d'une solution sérieuse à cette difficulté, nous avons envisagé un certain nombre de possibilités et nous en avons discuté avec l'Alberta et avec les banques. Nous sommes parvenus à la solution la plus sérieuse possible.